



**DELIBERATION**  
**COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER**  
**DEPARTEMENT DU CALVADOS**

**Séance du 15 décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre décembre à vingt-et-une heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 15 décembre 2022, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

**Nombre de Membres**

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	17

**Présents** : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur TREFOUX, Madame LEMOINE, Monsieur VIGNANCOUR, Monsieur OLLIVIER, Monsieur HAMEL, Madame LEBERTRE, Monsieur LE BRETON, Madame MOULIN, Monsieur ENGEL, Monsieur COISEL, Monsieur BENOIST

**Absents excusés** : Madame MOREL a donné pouvoir à Monsieur DUPONT-FEDERICI  
Madame CARPENTIER a donné pouvoir à Madame LEMOINE  
Madame WINDELS a donné pouvoir à Madame LEBERTRE  
Monsieur GODEL a donné pouvoir à Monsieur ENGEL  
Monsieur LEPORTIER a donné pouvoir à Monsieur BENOIST  
Madame TERRIER, Madame LENOEL

**Secrétaire de Séance** : Madame LEMOINE

**22-097 CONVENTION AVEC LA FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS POUR LA STERILISATION ET L'IDENTIFICATION DES CHATS ERRANTS**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

La gestion des chats errants est délicate et il est impératif de gérer leurs populations en maîtrisant leur prolifération. Un couple de chats non stérilisé peut théoriquement engendrer une descendance de plus de 20 000 chats en quatre ans.

La stérilisation a fait ses preuves en stabilisant automatiquement la population féline qui continue de jouer son rôle de filtre contre les rongeurs, d'une part, et en enrayant le problème des odeurs d'urine et des miaulements des femelles en période de fécondité.

La convention proposée par la fondation détermine les besoins de la commune, ainsi que les modalités de prise en charge des frais de stérilisations et d'identification des chats errants.

Le montant maximum TTC pour une ovariectomie + tatouage I-CAD est 80 euros ; celui pour une castration + tatouage I-CAD est 60 euros.

La municipalité et la fondation 30 Millions d'Amis participeront financièrement, chacune, à hauteur de 50% du coût des stérilisations et des tatouages, réalisés au cours de la période de validité de la convention. L'intégralité des frais de stérilisations et d'identification sera directement réglé par la fondation 30 Millions d'Amis.

Un budget maximum de 500 euros TTC sera inscrit au budget 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention avec la fondation 30 Millions d'Amis pour la stérilisation et l'identification des chats errants à hauteur de 50% du coût des stérilisations et des tatouages, réalisé au cours de la période de validité de la convention.
- **VALIDE** le budget maximum de 500 euros TTC pour l'exercice 2023.

Vote : POUR : 17

Pour extrait conforme,

Le Maire,

**Thomas DUPONT-FEDERICI**



Accusé de réception en préfecture  
014-211400668-20221215-22-097-DE  
Date de télétransmission : 19/12/2022  
Date de réception préfecture : 19/12/2022